

§) Equipement	
Feux de route	M (E)
Feux de croisement	M (E)
Feux de position	A (E)
Feux rouges	R (E)
Feux stop	S1 (E)
Clignoteurs	av 1 (E) ar 2a (E)
Catadioptres	av 2+2 = I (E)
Feux de gabarit	av ar
Feux arrière de brouillard	
Feux complémentaires	1/lampe de travail avec lampe-témoin (s.d.)
Eclairage plaque	
Essuie-glace	avec/sans lave-glace
Avertisseurs	SEIMA e2 843 CH 5 1201 04 ou d'autres modèles homologués

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Tracteur	
Marque et type	HURLIMANN H 3 4 5	
Homologation		
N°	CH	4395 53
Carrosserie		
Places	total 1	avant
Poids à vide	2000	Carburant D
Charge utile	-	CV-impôt 13,82
Poids total		Cylindrée 2714

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation (Pour les résultats des mesures du bruit et des gaz d'échappement, voir la fiche des émissions)

- *) Carrosserie : cadre de sécurité + s.d. éléments complémentaires formant une cabine de sécurité;
l'équipement sera contrôlé à l'immatriculation.
- +) Variante de pneus : AV = 6,00 - 16 6 PR 1120 (3,0) V_{max} 30 km/h
7,50 - 16 6 PR 1490 (2,0) 30 km/h
AR = 12.4/11 - 28 6 PR 2550 (1,7) V_{max} 30 km/h
12.4/11 - 32 6 PR 2710 (1,7) 30 km/h
9.5 / 9 - 36 10 PR 3050 (3,5) 30 km/h
- ⇨) Entretien : sur les roues arrière.
- §) Equipement : lorsque la largeur du véhicule dépasse 2100 mm, des feux de gabarit sont exigés.

Inscription dans le permis de circulation:

101 - 2 plombes: 1 sur butée de pleine-charge;
1 sur triangle du régulateur.